CARTE D'URGENCE

Manifestations hors du service

URGENCE MÉDICALE

❒	Rester calme	
❒	Obtenir une vue d'ensemble	
❒	Identifier le danger	
❒	Alarmer **Urgences 144 REGA 1414**	
☞	Qui	Nom, téléphone
☞	Quoi	Type d'urgence
☞	Quand	Heure
☞	Où	Emplacement exact
☞	Combien	Nombre et type de personnes concernées
☞	Autres	Autres mesures
❒	Assurer les mesures immédiates pour sauver des vies	
❒	Prendre en charge le patient	

DÉROULEMENT EN CAS D'ACCIDENT

Déroulement de l'annonce selon la situation

1	**Urgence REGA**	144 1414	**Urgence médicale**
2	**Police**	117	**Accident** (si nécessaire, police civile)
3	**Pompiers**	118	**Incendie,** liquide, eau, impuretés
4	**Service piquet DDPS**	058 464 44 44	En cas d'accident grave ou d'implication médias
5	**Section**		Président / Directeur technique > informer
6	**Association faîtière**		Président / Directeur technique > informer
7	**Proches**		Les proches avec précaution > informer

Comportement en cas d'accident lors de manifestations hors du service

- Avoir une vue d'ensemble, ne jamais se mettre en danger
- Ne jamais signer de reconnaissance de responsabilité ou de dommages
- Ne pas communiquer avec les médias ☞ rediriger vers la police / service de piquet du DDPS

CARTE D'URGENCE

Manifestations hors du service

Pannes / accidents de véhicules

Accidents impliquant des véhicules civils

Toujours:	➲ Alerte à la police civile, si nécessaire les urgences et les pompiers ➲ Noter les dommages sur le rapport d'état form 13.005 ➲ Remplir le Formulaire de déclaration de sinistre 13.101 (ou en ligne) ➲ Copie 13.101 aux centres logistiques de l'armée

Accidents impliquant des véhicules militaires

Toujours:	➲ Alerte de la police civile en cas de dommages supérieurs à 500 CHF ➲ Noter les dommages sur le rapport d'état Form 13.005 ➲ Remplir le Formulaire de déclaration de sinistre 13.101 (ou en ligne) ➲ Copie 13.101 aux centres logistiques de l'armée

Dommages causés aux terrains

Dans la mesure du possible :
Remettre en état soi-même. Si la remise en état n'est pas possible...

- Informer le propriétaire / la commune
- Se procurer le formulaire de dommages aux terrains auprès de la commune
- Remplir le rapport d'accident 13.101, selon distribution. Si personne n'a pu être contacté → Informer la centrale d'engagement de la police civile

Dommages corporels (civils et militaires)

Consulter la notice sur les accidents lors de manifestations hors du service

Dommages uniquement aux véhicules de l'armée

Consulter la notice sur les accidents lors de manifestations hors du service

Déroulement de la déclaration

Consulter la notice sur les accidents lors de manifestations hors du service

Déclaration en cas de doute

Consulter la notice sur les accidents lors de manifestations hors du service

Points de contact

Urgences	144	Service de dépannage BLA	0800 66 99 00
REGA	1414	Centre de dommages de la BLA	0800 11 33 44
Police	117	Service de piquet du DDPS	058 464 44 44
Police militaire	0800 55 23 33	Assurance militaire	0848 820 820